

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 16 mars 2012

Service instructeur
Services Lacs et Barrages

N° CP-2012-3-6-12

Service consulté

C114 C614
PROGRAMME 2012 DES LACS ET BARRAGES DEPARTEMENTAUX ET DU
BARRAGE DE LA LAUCH

Résumé : Il vous est proposé d'approuver le programme des dépenses prévisionnelles pour les actions en 2012 de maintenance en bon état des retenues et barrages départementaux et du barrage de la Lauch avec l'ensemble du patrimoine construit, paysager et écologique associé.

Lors de la séance du 8 décembre 2011 (rapport N° CG-2011-5-6-1), votre Assemblée a donné délégation à la Commission Permanente pour l'affectation des opérations du programme relatif aux lacs et barrages départementaux.

1. Fonctionnement - Entretien courant (C614)

Le montant prévisionnel des dépenses 2012 liées aux actions d'entretien courant et de surveillance des barrages départementaux s'élève globalement à 108 000 €.

Ces dépenses sont liées en particulier aux contrats de service pluriannuels en cours ou à renouveler pour les domaines d'intervention suivants et pour un montant estimé à 85 000 € :

- entretien des installations électriques, électromécaniques, la télémessure et téléalarme,
- contrôle et entretien des vannages et des ouvrages annexes de levage et de commande,
- campagnes semestrielles ou annuelles d'auscultation topométrique des ouvrages,
- exploitation et analyse des mesures d'auscultation par un bureau d'études spécialisé,
- entretien des abords et espaces verts.

Par ailleurs ces crédits couvrent les frais d'entretien courant des 10 barrages départementaux pour 13 000 €, notamment le déneigement, la collecte et le traitement des déchets, diverses prestations ou acquisitions, les locations d'outils ou engins et l'achat de produits et fournitures pouvant survenir en cours d'année pour l'ensemble des sites.

Enfin, pour pérenniser le bon fonctionnement des moyens de surveillance informatisés, il vous est également proposé d'affecter un crédit de 10 000 € pour la mise à jour du logiciel "FLOEE" qui permet de suivre les ouvrages à distance depuis KRUTH et COLMAR et pour le diagnostic et la maintenance du dispositif de supervision des barrages, tout en permettant d'alimenter en données temps réel notre outil de prévision de crues, édité sur infogéo68.

2. Investissement (C114)

Ces opérations bénéficient globalement d'une inscription de 643 000 €.

2.1. Maintenance semi lourde

478 000 € sont à affecter aux travaux semi lourds pour le maintien en bon état de conservation du patrimoine des barrages et aux frais d'insertion. Il vous est proposé :

- de remettre en état la protection du coude blindé au barrage de KRUTH-WILDENSTEIN, estimée à 35 000 € ;
- de remettre en peinture le masque amont de ce barrage, après décapage de près de 3500 m² de l'ancien revêtement afin d'empêcher l'altération de l'étanchéité sous-jacente, pour un montant estimé à 320 000 € ;
- de mettre en place, dans le pied amont de cet ouvrage, cinq capteurs de pression automatisés en vue d'améliorer la surveillance du barrage, pour un montant de 30 000 € ;
- de réaliser pour ce même ouvrage les études complémentaires à l'étude de dangers sortie en 2011 en vue de la construction d'un nouveau déversoir de crues complémentaire, ces études de projet étant chiffrées à 40 000 € ;
- de reprendre l'étanchéité du toit de la salle de commande des vannes à KRUTH, de même que la peinture du pont roulant de ce local, l'ensemble étant estimé à 17 000 € ;
- de consolider le haut de la berge rive droite près de la tourelle de commande au barrage du Lac du Ballon, au moyen d'un garde corps sur longrine avec l'installation d'un portillon interdisant l'accès à la passerelle de la tourelle, pour un montant estimé à 16 000 € ;
- d'affecter 15 000 € à des travaux d'interventions imprévisibles sur l'ensemble des barrages ;
- de prévoir 5 000 € pour couvrir les frais d'insertions.

2.2. Barrage de la Lauch

La reprise de ce barrage par le Département se fera qu'une fois les travaux de confortement réalisés.

Le dossier de révision spéciale prescrit par les procédures administratives en vue de ces travaux a été rejeté par le Comité Technique Permanent des Barrages et Ouvrages Hydrauliques (CTPBOH) en 2010. A sa demande des études complémentaires intégrées dans le nouveau dossier de révision sont en cours de réalisation. Les dépenses correspondant à ces études préalables et le cas échéant aux premières préparations du chantier sont estimées à 65 000 €.

2.3. Site du barrage d'Alfred

La procédure de Délégation de Service Public (DSP) lancée en 2011 pour trouver un exploitant a dû être déclarée sans suite pour motif d'intérêt général, au vu des deux seules réponses non satisfaisantes qui nous sont parvenues. Le marché de maîtrise d'oeuvre confié au cabinet d'architecture aGVA pour la réalisation d'un bâtiment neuf a également été résilié, le prestataire n'ayant pas été en mesure de répondre à l'attente de notre collectivité. Le coût d'objectif de l'opération a en effet augmenté de 70 % entre le concours et le devis estimatif final.

Il vous est néanmoins proposé d'offrir au public un service d'accueil en réhabilitant l'ancienne auberge du Lac d'Alfeld pour permettre à un futur exploitant d'entrer dans des locaux rénovés et salubres, prêts à accueillir une activité de petite restauration.

Il est proposé d'engager ces travaux de réhabilitation d'une part en régie et d'autre part avec des entreprises.

Les travaux concernent la mise aux normes électriques et des réseaux, l'isolation des locaux, les sanitaires, une cuisine de base et le chauffage, pour un montant prévisionnel de 100 000 € qui fera l'objet d'une proposition de virement de crédits en Décision Modificative 1 sur les lignes budgétaires indiquées par la Direction des Moyens Généraux (travaux en régie) et la Direction de l'Architecture (travaux par entreprises).

3. Marchés

Pour permettre la réalisation de ce programme, il est prévu de lancer les consultations des entreprises et les procédures de marché conformément aux dispositions régissant les marchés publics.

Au vu de ce qui précède, je vous propose de :

- décider l'exécution en 2012 du programme des opérations pour les barrages, comprenant :
 - En fonctionnement
 - 108 000 € de travaux et de prestations d'entretien, de maintenance courante et de surveillance dont les montants seront imputés respectivement en fonction de leur destination : chapitre 011, natures : 61 558, 617, 6156, 61521, 61522, 61523, 6231, 611, 62268, 6135 et fonction 61 ;
 - En investissement
 - 433 000 € d'AP à affecter aux travaux semi lourds, prélevés sur le programme C114, au Chapitre 21, Nature 2153, Fonction 61 ;
 - 40 000 € à affecter aux études d'amélioration du barrage de Kruth-Wildenstein, prélevés sur le programme C 114, au Chapitre 20, Nature 2031, Fonction 61 ;
 - 5 000 € pour couvrir les frais d'insertions, prélevés sur le programme C 114, au Chapitre 20, Nature 2033, Fonction 61 ;
 - 65 000 € d'AP à affecter à la nouvelle phase d'études préalables pour la consolidation du barrage de la Lauch, prélevés sur le programme C 114, au Chapitre 23, Nature 23153, Fonction 61 ;
 - 100 000 € feront l'objet d'une proposition de virement de crédits sur les lignes budgétaires utilisées par la Direction des Moyens Généraux pour les travaux en

régie et par la Direction de l'Architecture pour les marchés passés avec des entreprises.

- m'autoriser à poursuivre les prochaines étapes de l'opération relative à la consolidation du barrage de la Lauch par la phase d'études qui sera réalisée sous maîtrise d'ouvrage départementale et à souscrire les marchés nécessaires ainsi que tout document s'y rapportant ;
- m'autoriser à prendre toutes décisions concernant l'exécution de ce programme (notamment sous-traitance, avenant sans incidence positive, prolongation des délais, décision de poursuivre...) et le règlement des marchés nécessaires, conformément aux dispositions régissant les marchés publics avec les crédits correspondants inscrits au budget ;
- m'autoriser à engager les travaux nécessaires à la réhabilitation de l'ancienne auberge d'Alfeld à hauteur de 100 000 €.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by 'B' and 'T' with a long horizontal stroke extending to the right.

Charles BUTTNER